



Objet : Demande d'homologation

Référence : Rampe EMY\$ GEN

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande d'homologation de rampes de signalisation pour véhicules spéciaux de catégorie A

Tonalité : Gendarmerie

Marque : STANDBY-MERCURA

Type : Rampe EMY\$ GEN

Le dispositif est constitué d'une sirène de commande électronique 486SPA et d'un haut-parleur S60W situé dans la partie centrale de la rampe.

Nom et adresse du fabricant du dispositif :
STANDBY-MERCURA
Rue Louis Pasteur
ZA Les Gailletrous
41260 La Chaussée St Victor
FRANCE

Je vous informe, qu'en application des prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 27 août 2015 modifiant l'Arrêté Ministériel du 3 novembre 1987 et compte tenu du procès-verbal de l'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 31/07/2023 sous le numéro 23/05421, ce dispositif est agréé sous le numéro :

T.P GEN 23168R

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le:04/08/2023

Pour le Chef du Centre National
de Réception des Véhicules
L'ingénieur divisionnaire de l'industrie et des Mines



Pierre BOURDETTE